

**Conseil économique et social**

Distr. générale
5 janvier 2009
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants**Cinquante-deuxième session**

Vienne, 11-20 mars 2008

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Trafic et offre illicites de drogues: situation mondiale
en ce qui concerne le trafic de drogues et mesures prises
par les organes subsidiaires de la Commission**

**Fourniture d'une assistance internationale aux États voisins
de l'Afghanistan les plus touchés****Rapport du Directeur exécutif***Résumé*

Les données réunies dans la publication *Afghanistan: Opium Poppy Survey 2008, Executive Summary*, établie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants, montrent que 159 000 hectares étaient consacrés à la culture du pavot à opium en 2008, soit 19 % de moins qu'en 2007. En raison de conditions météorologiques favorables, des rendements records ont toutefois été enregistrés en 2008 (48,8 kg à l'hectare) alors qu'ils avaient été élevés déjà en 2007 (42,5 kg à l'hectare). L'Afghanistan a produit pas moins de 7 700 tonnes d'opium en 2008 (6 % de moins qu'en 2007), demeurant ainsi le plus grand fournisseur d'opiacés dans le monde (avec plus de 90 % de la production mondiale). Les États voisins de l'Afghanistan sont touchés par le trafic d'opium, de morphine et d'héroïne raffinée, ainsi que par le détournement et la contrebande de produits chimiques précurseurs, l'exploitation de laboratoires clandestins de fabrication illicite de drogues et l'abus d'opiacés et la dépendance aux opiacés. Soucieux de trouver des solutions au problème de la drogue, les États touchés unissent leurs efforts dans le cadre de la Stratégie Arc-en-ciel, qui se fonde sur le principe de la responsabilité partagée. Cette stratégie, qui comporte sept initiatives segmentées et axées sur l'impact, aborde le problème de l'intérieur de l'Afghanistan et de la sous-région prenant en compte les problèmes frontaliers et la coopération transfrontalière, l'échange de renseignements, le contrôle des précurseurs, la réduction de la demande de drogues, la prévention du VIH et les

* E/CN.7/2009/1.



mesures visant à endiguer les flux des produits d'activités illicites. La Stratégie Arc-en-ciel demeure absolument prioritaire pour les membres du Pacte de Paris et l'UNODC. Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, le problème national afghan appelle une solution régionale.

Table des matières

	<i>Page</i>
I Introduction	3
II. Afghanistan	4
III. Coopération entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan	9
IV. Coopération avec la République islamique d'Iran	11
V. Coopération avec le Pakistan	14
VI. Coopération avec d'autres États d'Asie centrale	15
VII. Conclusions et recommandations	20

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2008/27, intitulée “Fourniture d’une assistance internationale aux États voisins de l’Afghanistan les plus touchés”, le Conseil économique et social a réaffirmé les engagements que les États Membres ont pris dans la Déclaration politique adoptée par l’Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (résolution S-20/2 de l’Assemblée générale, annexe) et les mesures visant à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème mondial de la drogue (résolutions S-20/4 A à E de l’Assemblée générale), dans laquelle les États Membres ont considéré que la responsabilité de la lutte contre le problème mondial de la drogue était commune et partagée, se sont déclarés convaincus que le problème mondial de la drogue devait être traité dans un cadre multilatéral, et se sont félicités de l’initiative du Pacte de Paris sur l’assistance aux États touchés par le transit de drogues illicites (S/2003/641, annexe), publiée à l’issue de la Conférence sur les routes de la drogue de l’Asie centrale à l’Europe, tenue à Paris les 21 et 22 mai 2003. La Commission des stupéfiants, dans sa résolution 50/1, a pris note avec préoccupation du rapport de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) intitulé *Afghanistan: Opium Survey 2007*¹, qui soulignait que la culture de plantes servant à fabriquer des stupéfiants ainsi que la production et le trafic de stupéfiants avaient sensiblement augmenté, menaçaient la sécurité et la stabilité du pays et avaient des répercussions négatives aux niveaux régional et international; et s’est félicitée des activités menées par les États voisins de l’Afghanistan pour promouvoir la coopération visant à lutter contre la menace que constituaient la culture illicite du pavot à opium en Afghanistan et le trafic de stupéfiants provenant d’Afghanistan, ainsi que la coopération visant à lutter contre la contrebande de précurseurs vers ce pays.

2. Dans sa résolution 2008/27, le Conseil économique et social a noté les progrès accomplis par l’Afghanistan dans l’application de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue du Gouvernement afghan (S/2006/106, annexe), souligné que les trafiquants de drogues internationaux changeaient constamment leurs modes opératoires, reconnu que les États de transit étaient confrontés à diverses difficultés liées à l’accroissement des quantités de drogues illicites transitant par leur territoire dû à l’offre et à la demande croissantes sur les marchés de drogues illicites et gardé à l’esprit que la plus grande partie des drogues illicites en provenance d’Afghanistan était acheminée clandestinement via la République islamique d’Iran, le Pakistan et d’autres pays voisins de l’Afghanistan avant d’arriver dans les pays de destination.

3. Dans cette même résolution, le Conseil économique et social a invité le Gouvernement afghan à intensifier, avec l’aide de la communauté internationale, ses efforts pour continuer en particulier à mettre en œuvre les huit piliers de sa stratégie nationale de lutte contre la drogue (S/2006/106, annexe A); s’est félicité des initiatives régionales visant à renforcer la coopération internationale et régionale afin de lutter contre la menace que constituent la production illicite de drogues en Afghanistan et le trafic de drogues provenant de ce pays; a encouragé la coopération transfrontalière entre l’Afghanistan, la République islamique d’Iran et le Pakistan; a exhorté les partenaires internationaux, tous les organismes compétents des Nations

¹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Afghanistan: Opium Survey 2007* (novembre 2007).

Unies et en particulier l'UNODC et invité les institutions de financement et de développement internationales à aider les États de transit, en particulier les États voisins de l'Afghanistan qui sont les plus touchés par le transit de drogues illicites, en leur fournissant une assistance technique adéquate pour résoudre le problème du trafic de drogues au moyen d'un plan commun global et intégré.

4. Le présent rapport a été établi sur la base des informations dont disposait l'UNODC à la fin de 2008, y compris les données et autres informations figurant dans le Mécanisme automatisé d'aide aux donateurs² (ADAM) ainsi que sur des renseignements spontanément communiqués par les États Membres. Le mécanisme ADAM est un outil en ligne de coordination de l'assistance technique dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants mis au point par l'UNODC dans le cadre de l'initiative du Pacte de Paris. Il assure la transmission instantanée et sécurisée d'informations fournies par les partenaires du Pacte de Paris, qui indiquent qui fait quoi, où et comment en matière de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan, en Fédération de Russie, en Iran (République islamique d'), au Pakistan et dans les pays d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. Il vise à éviter les doubles emplois et à favoriser les synergies. Bien que le nombre d'utilisateurs actifs du mécanisme ADAM ait doublé entre janvier et décembre 2008, atteignant 154, les données relatives à l'assistance technique bilatérale accordée à l'Afghanistan et aux pays voisins étaient encore incomplètes fin 2008.

II. Afghanistan

5. Les données réunies dans la publication *Afghanistan: Opium Poppy Survey 2008, Executive Summary*, établie par l'UNODC et le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants, montrent que 159 000 hectares de terres étaient consacrés à la culture du pavot à opium en 2008, soit 19 % de moins qu'en 2007. En raison de conditions météorologiques favorables, des rendements records ont été toutefois enregistrés en 2008 (48,8 kg à l'hectare) alors qu'ils avaient été élevés déjà en 2007 (42,5 kg à l'hectare). C'est ainsi que l'Afghanistan a produit pas moins de 7 700 tonnes d'opium en 2008 (6 % de moins qu'en 2007), demeurant donc le plus grand fournisseur d'opiacés dans le monde (avec plus de 90 % de la production mondiale).

6. De ce fait, les États voisins de l'Afghanistan et des États en Asie centrale et au Proche et Moyen-Orient, qui servent de pays de transit pour le trafic de l'héroïne acheminée vers les marchés illicites situés plus loin à l'ouest, continuent à faire face au problème que pose le trafic d'opium, de morphine et d'héroïne raffinée à travers leur territoire, ainsi que le détournement et la contrebande de produits chimiques précurseurs, l'exploitation de laboratoires clandestins de fabrication illicite de drogues, l'abus d'opiacés et la dépendance aux opiacés, ainsi que l'expansion des réseaux de trafic de drogues sur leur territoire. Le problème commun a suscité diverses actions de coopération aux niveaux régional et sous-régional. La Stratégie Arc-en-ciel de l'UNODC, qui se fonde sur le principe de la responsabilité partagée,

² Des informations sur l'initiative du Pacte de Paris et ADAM se trouvent dans le rapport du Directeur exécutif de l'UNODC sur la suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan (E/CN.7/2009/8) et en ligne (<http://www.paris-pact.net>).

comporte sept initiatives segmentées axées sur l'impact. Elle aborde le problème de l'intérieur de l'Afghanistan et de la sous-région prenant en compte les problèmes frontaliers et la coopération transfrontalière, l'échange de renseignements, le contrôle des précurseurs, la réduction de la demande de drogues, la prévention du VIH et les efforts visant à endiguer les flux de produits d'activités illicites. La Stratégie Arc-en-ciel, mise au point en grande partie mais pas exclusivement grâce à des financements canadiens³, demeure absolument prioritaire pour les membres du Pacte de Paris et l'UNODC. Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, le problème national afghan appelle une solution régionale⁴.

7. En 2008, l'UNODC a continué à soutenir la création des bureaux provinciaux du Ministère de la lutte contre les stupéfiants, en ce qui concerne notamment la construction, l'équipement et la formation. Un état des investissements dans les moyens de subsistance alternatifs, des financements et de l'évolution de la culture du pavot à opium entre 2005 et 2008 a été dressé par l'UNODC et publié en octobre 2008. Deux enquêtes d'évaluation rapide ont été réalisées dans les provinces afghanes de Balkh et de Badakhshan, afin de mieux cerner les causes et les éléments moteurs de la culture du pavot à opium et de l'impact du récent recul de cette culture. Onze autres évaluations sont en cours. Grâce en partie aux résultats de ces travaux, le Programme alimentaire mondial, l'un des principaux partenaires de l'UNODC dans le cadre du plan de campagne pour débarrasser l'Afghanistan du pavot à opium exposé dans le livre rouge (qui fait partie de la Stratégie Arc-en-ciel), a apporté une aide d'urgence aux agriculteurs et aux collectivités menacés de réactions adverses. Les travaux ont également permis d'appuyer l'Initiative de récompense des bons résultats et aidé l'UNODC et certains États (dont le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique) à soutenir l'élaboration de plans provinciaux de lutte contre les stupéfiants qui sont établis actuellement par les gouverneurs, conformément à la principale recommandation adoptée par le Conseil commun de coordination et de suivi à sa septième réunion, tenue à Tokyo les 5 et 6 février 2008. Une conférence des donateurs que l'UNODC avait organisée fin mai 2008 afin d'accroître l'aide fournie à la province de Badakhshan a amené le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants à participer dans cette province au financement de travaux d'infrastructure devant être achevés avant la fin de 2008. En ce qui concerne l'application de la loi, des progrès ont été constatés dans trois grands domaines:

³ Des projets exécutés dans le cadre de la Stratégie Arc-en-ciel ont bénéficié du soutien des donateurs suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Turquie. La Commission européenne a également versé des fonds. Des informations sur la Stratégie Arc-en-ciel et des documents y relatifs se trouvent sur le site Web de l'UNODC (<http://www.unodc.org/unodc/en/regional/central-asia.html>).

⁴ En 2008, l'UNODC a aligné son programme de coopération technique en faveur de l'Afghanistan et des pays voisins sur les sept volets de la Stratégie Arc-en-ciel. Le coût total du programme de coopération technique de l'UNODC en faveur de l'Afghanistan et des pays voisins lié à la Stratégie Arc-en-ciel pour la période 2007-2011 s'élève à 189 millions de dollars des États-Unis, dont 114 millions ont été financés et le reste (75 millions) non. Des renseignements complémentaires sur la Stratégie Arc-en-ciel se trouvent dans le rapport du Directeur exécutif sur la suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan (E/CN.7/2009/8) et en ligne (<http://www.unodc.org/unodc/en/regional/central-asia.html>).

renforcement des capacités de la Police afghane des stupéfiants, gestion du contrôle aux frontières et contrôle des précurseurs. En 2008, les gouvernements allemand, canadien et japonais ont versé des fonds qui ont permis à l'UNODC de renforcer les capacités dans ces domaines névralgiques.

8. En ce qui concerne l'état de droit, l'UNODC a appuyé la rédaction de la loi relative à la lutte contre le terrorisme que le président afghan avait promulguée pendant l'intersession estivale de l'Assemblée nationale. L'UNODC a préconisé et soutenu l'adoption de la loi portant création de l'Association indépendante des avocats afghans et l'organisation de sa première assemblée générale. Elle a également prêté conseil au Ministère afghan de la justice lors de la révision d'une loi anticorruption nouvellement adoptée. Le ministère de la Justice a également créé le Bureau supérieur de contrôle et de lutte contre la corruption, conformément à l'article 6 de la Convention des Nations Unies contre la corruption⁵. L'ancien organe de lutte contre la corruption, l'Administration générale indépendante de lutte contre la corruption, a été supprimé. Enfin, l'Afghanistan est devenu partie à la Convention contre la corruption. Entre autres activités, l'UNODC a entrepris avec le Programme des Nations Unies pour le développement en Afghanistan une enquête préliminaire sur la corruption au moyen d'études pilotes sur l'intégrité dans le système judiciaire, les professions juridiques et les institutions publiques dans certaines provinces. L'UNODC a également tenu un stage de formation au journalisme d'enquête (en partenariat avec Internews, organisation internationale de développement des médias) en vue de renforcer les capacités et de perfectionner les compétences de certains journalistes en mettant l'accent sur des questions intéressant la corruption et l'état de droit. À cet égard, la coopération entre l'UNODC et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice a abouti à la mise au point de manuels de formation et de programmes d'études pour juges et procureurs sur la législation anticorruption et sur la mise en pratique, qui seront finalisés prochainement. En outre, l'UNODC a aidé le Directeur général et le Directeur général adjoint du Bureau supérieur de contrôle et de lutte contre la corruption à mettre la dernière main à la structure organisationnelle centrale et régionale du Bureau supérieur, en ce qui concerne notamment la dotation en personnel et l'élaboration du premier grand discours d'orientation qui sera prononcé à la prochaine réunion du Conseil commun de coordination et de suivi. Une évaluation de gouvernance du Bureau du Procureur général et une révision des règles et des normes de déontologie et de conduite professionnelle sont en cours. En outre, un concours est fourni au Ministère de la justice, à la Cour suprême et au Bureau du procureur général (qui sont les trois institutions permanentes de l'appareil judiciaire) ainsi qu'au Bureau supérieur de contrôle et de lutte contre la corruption afin de leur permettre de prévoir et de formuler les stratégies et plans d'action visant à la fois à se donner les moyens d'examiner des lois et à mettre le Gouvernement dans son ensemble en mesure de décider des futurs mécanismes de révision des lois.

9. Agissant sous la coordination de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, les organisations internationales présentes en Afghanistan ont aidé à traiter les problèmes liés aux stupéfiants et à s'attaquer à la racine des problèmes connexes en contribuant à la promotion du développement. En particulier, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

continue de fournir au Gouvernement afghan des secours d'urgence sous la forme d'outils, de semences, d'engrais et de ressources similaires qui aideront à faire démarrer des projets d'activités agricoles à l'intention des personnes retournant dans leur collectivité d'origine après une période d'exil. Un certain nombre de projets d'action rapide ont été mis en œuvre, dont beaucoup concernent la fabrication des outils, brouettes, arrosoirs et autres articles qui ont été fournis aux rapatriés pour les équiper. Des projets à long terme ont aussi été planifiés et exécutés pour soutenir, entre autres, les activités suivantes: production de semences, production, transformation et commercialisation de fruits et légumes, formation de paravétérinaires, élevage de volailles, production de soie et production de miel. Des fonds ont été mis à la disposition d'organisations non gouvernementales locales, notamment pour la remise en état de systèmes d'irrigation et la rénovation d'installations agro-alimentaires. Des efforts ont été faits pour renforcer les institutions et services, parfois fragiles, nécessaires pour la production agricole. Dans le domaine des moyens de subsistance alternatifs, la Commission européenne, l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) et l'UNODC se sont concentrés sur la lutte contre les stupéfiants en Asie et en Amérique latine pour échanger des données d'expérience sur la manière de faire mieux connaître et de favoriser le développement alternatif comme priorité de développement national dans certaines zones, y compris en Asie centrale. En coordination avec l'UNODC, le Programme alimentaire mondial a mis au point une approche à deux volets, à court et à long terme. Le volet à court terme aide à réduire les activités économiques illicites dans certaines provinces grâce à la fourniture d'une assistance intégrée, y compris dans le domaine alimentaire, aux agriculteurs en situation précaire qui ont abandonné la culture du pavot à opium ou aux agriculteurs susceptibles de cultiver du pavot à opium. Le volet à long terme vise à exécuter, en collaboration avec des partenaires comme la Banque mondiale et la FAO, un programme plus vaste, axé sur le développement et la réduction de la pauvreté pour encourager des activités tendant à accroître la production agricole, à créer des emplois et à améliorer l'accès aux marchés de petits agriculteurs dans les provinces bénéficiant du soutien de la communauté internationale et de l'UNODC. Des projets de rémunération alimentaire du travail lancés conjointement par l'UNODC et le Programme alimentaire mondial, et destinés à d'anciens cultivateurs de pavot à opium sont en cours dans huit districts de la province de Balkh et dans trois districts de la province du Badakhshan depuis juillet 2008.

10. Tout au long de la campagne de culture du pavot à opium 2007-2008, les États-Unis ont indiqué qu'ils avaient renforcé leur stratégie à cinq piliers de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan, qui prévoyait l'adoption de mesures décisives dans le court terme et contenait un catalogue plus large de mesures visant tous les secteurs. L'une de ces mesures consistait à recourir à des campagnes d'information pour obtenir l'adhésion au programme de lutte contre les stupéfiants du Gouvernement afghan. Les États-Unis ont également fait savoir qu'ils avaient continué à apporter un soutien accru aux campagnes de sensibilisation par la radio, la presse écrite et des contacts personnels. Un accent particulier a été mis sur les activités de sensibilisation sur le terrain qui se font de bouche à oreille au moyen du programme des "messagers multiplicateurs" et du programme d'éradication du pavot, qui associaient la population locale, les chefs religieux et les chefs tribaux à la lutte contre les stupéfiants. Une deuxième mesure consistait à s'attaquer au problème à l'échelle provinciale. Les États-Unis ont indiqué qu'ils poursuivraient

l'élargissement de l'Initiative de récompense des bons résultats afin de motiver encore les gouverneurs, y compris ceux qui ont réussi à garder leurs provinces exemptes de pavot à opium. La planification de la lutte contre les stupéfiants à l'échelle provinciale a été intégrée à la planification militaire des postes de commandement locaux dans les provinces clefs comme Helmand et Nangarhar. Une troisième mesure prise par les États-Unis consistait à provoquer un renforcement de la campagne d'éradication. Les États-Unis ont fait savoir qu'ils continueraient à soutenir la Force centrale d'éradication du pavot, qui menait des actions d'éradication non négociées afin d'accroître l'impact de l'éradication, en ciblant les grands propriétaires terriens et en encourageant les gouverneurs à mener des actions d'éradication dans les zones où l'effet dissuasif serait le plus grand. Ils ont également soutenu le développement du bataillon d'infanterie antistupéfiants chargé d'assurer la protection de la Force centrale d'éradication du pavot. Une quatrième mesure adoptée par les États-Unis concernait la création de nouvelles sources de revenus en milieu rural. L'Agency for International Development des États-Unis (USAID) a poursuivi son vaste programme de développement alternatif, apportant 228 950 000 dollars à des projets exécutés dans les principales zones de culture du pavot à opium de l'Afghanistan. En 2008, l'USAID a également facilité l'accès au marché de plus de 1 500 tonnes de produits d'exportation, dont la vente allait rapporter plus de 6 millions de dollars. Une cinquième mesure visait à accélérer les enquêtes, les arrestations, les poursuites et les incarcérations liées aux stupéfiants. S'inscrivant dans la droite ligne de la stratégie générale du secteur de la justice appliquée conjointement par l'Afghanistan, les États-Unis et les partenaires internationaux, les États-Unis ont élargi en Afghanistan leurs actions de formation des membres du parquet de province et de district en 2008. La sixième mesure visait à détruire les laboratoires servant à fabriquer des drogues illicites et les stocks de ces drogues. Le service national d'interception de la Police afghane des stupéfiants et la Force spéciale afghane de lutte contre les stupéfiants (parrainée par le Royaume-Uni), agissant en coopération avec la Drug Enforcement Administration (DEA) des États-Unis, se sont attachés à détecter les laboratoires de drogues et à saisir les stocks de drogues. Une septième mesure visait à démanteler les réseaux de trafic et de raffinage de drogues. La DEA collabore étroitement avec la Police afghane des stupéfiants, y compris son Service national d'interception, et la Force spéciale afghane de lutte contre les stupéfiants pour mener des enquêtes judiciaires et réprimer le trafic illicite des stupéfiants. Les États-Unis ont aussi déclaré avoir répondu à des besoins en matière de réduction de la demande de drogues en finançant en Afghanistan sept centres de traitement de toxicomanes, qui proposent un ensemble de soins en établissement et des soins ambulatoires, y compris le seul établissement qui accueille des femmes toxicomanes, et six dispensaires volants pour le traitement des toxicomanes. En 2007, les États-Unis ont également appuyé 27 programmes d'éducation sur les drogues axés sur les mosquées, cinq programmes pilotes de prévention de la toxicomanie et de préparation à la vie adulte dans les écoles afghanes, des programmes de sensibilisation à la prévention de l'abus de drogues et une étude sur les effets de l'inhalation involontaire d'opium.

III. Coopération entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan

11. La coopération entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan a progressé sur plusieurs fronts ces derniers mois. En particulier, la coordination a commencé à s'améliorer dans de nombreux secteurs grâce à des mécanismes régionaux de renforcement de la coopération aux frontières et de l'échange d'informations, par exemple dans le cadre de l'Initiative triangulaire qui associe les trois pays et du plan d'action exposé dans le livre vert de la Stratégie Arc-en-ciel.

12. En février 2008, le Bureau de pays de l'UNODC en République islamique d'Iran a organisé la troisième réunion d'experts en détection et répression, à laquelle participaient les représentants des bureaux de pays de l'UNODC en Afghanistan, au Pakistan et au Turkménistan et le Bureau régional de l'UNODC pour l'Asie centrale. Le but de la réunion était d'examiner les préparatifs de la réunion technique de haut niveau et de la réunion au niveau ministériel devant se tenir dans le cadre de l'Initiative triangulaire.

13. En février 2008, le Bureau de pays de l'UNODC en République islamique d'Iran a organisé, avec le Service du contrôle des drogues de la République islamique d'Iran, la deuxième réunion d'experts en communication venant d'Afghanistan, d'Iran (République islamique d') et du Pakistan. Le but de cette réunion était d'examiner et d'approuver les modalités de la communication transfrontalière entre les trois pays dans le cadre de l'Initiative triangulaire et de discuter des matériels qui seraient nécessaires pour cette communication.

14. Le Bureau de l'UNODC en République islamique d'Iran a organisé la quatrième réunion d'experts en détection et répression à Téhéran, en mai 2008, dans le cadre de l'Initiative triangulaire. Des fonctionnaires du Bureau de pays de l'UNODC en Afghanistan, et du Bureau de pays de l'UNODC au Pakistan ont participé à la réunion, qui a été suivie de la deuxième réunion ministérielle de l'Initiative triangulaire.

15. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a accueilli le 6 mai 2008 la deuxième réunion des hauts responsables de l'Initiative triangulaire à Téhéran. Cette réunion a été suivie le 12 juin 2008 par la première réunion de ce genre entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d'), le Pakistan et l'UNODC tenue à Vienne. Le but en était de réfléchir, dans le cadre de l'Initiative triangulaire, sur une stratégie régionale commune pour faire face à la menace croissante et déstabilisatrice posée par la criminalité et le trafic de drogues au-delà de frontières sensibles. À la deuxième réunion, les hauts responsables ont examiné, entre autres sujets, la nécessité d'un centre opérationnel commun chargé de planifier et d'exécuter des opérations communes de lutte contre la drogue, la création de bureaux frontaliers de liaison pour faciliter la communication et l'échange de renseignement, l'organisation de stages de formation conjoints, la fourniture de matériels de communication et l'organisation de cours de langues et l'intégration de l'initiative Communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic (TARCET) dans les activités menées dans le cadre de l'Initiative triangulaire.

16. La deuxième réunion de hauts responsables a été suivie de la deuxième réunion ministérielle de l'Initiative triangulaire, qui s'est tenue à Téhéran le 7 mai 2008. La réunion a été accueillie par le Gouvernement de la République islamique d'Iran et organisée conjointement par le Service du contrôle des drogues de la République islamique d'Iran et l'UNODC. Son but était d'approuver des mesures opérationnelles propres à améliorer la coopération dans la lutte contre la drogue entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan. Les recommandations proposées par les représentants à la deuxième réunion des hauts responsables ont été adoptées à la réunion ministérielle de l'Initiative triangulaire. Depuis la deuxième réunion ministérielle tenue en mai 2008, des locaux à Téhéran ont été retenus pour abriter une cellule de planification conjointe et les travaux d'aménagement du bâtiment ont commencé à pouvoir accueillir le service, qui assurera la préparation des opérations conjointes intéressant les trois pays et l'échange nécessaire de renseignement.

17. Comme suite à la deuxième réunion ministérielle, à laquelle les Gouvernements de l'Afghanistan, de l'Iran (République islamique d') et du Pakistan ont proposé la création de bureaux frontaliers de liaison, un atelier s'est tenu à Herat (Afghanistan) en novembre 2008. L'objectif général en était d'évaluer la faisabilité de l'établissement de bureaux de liaison le long de la frontière entre l'Afghanistan et l'Iran (République islamique d') et le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Turkménistan et de déterminer les besoins de formation et d'équipement.

18. Une réunion de suivi de hauts responsables de l'Afghanistan, de l'Iran (République islamique d') et du Pakistan s'est tenue à Vienne les 15 et 16 décembre 2008, en marge de la sixième réunion du Groupe consultatif de la politique du Pacte de Paris. Au cours de la réunion, qui a été animée par le Directeur exécutif de l'UNODC et d'autres hauts fonctionnaires de l'UNODC, les participants des trois pays se sont accordés sur les huit points suivants, propres à faire progresser l'Initiative triangulaire:

a) Un autre atelier sur les télécommunications doit être organisé afin de conclure l'examen des moyens de faciliter la communication transfrontalière;

b) Afin d'accélérer la mise en place des bureaux frontaliers de liaison, le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré qu'une mission d'évaluation conjointe aux frontières concernées serait organisée, en collaboration avec le personnel du bureau de pays de l'UNODC en République islamique d'Iran, dans les semaines suivant la réunion. Le représentant du Pakistan a déclaré que les travaux préparatoires des bureaux frontaliers de liaison avaient été achevés et indiqué que le Gouvernement pakistanais était prêt à rendre ces bureaux de liaison opérationnels à bref délai. Le représentant de l'Afghanistan a affirmé qu'il restait à remplir certaines conditions avant que les bureaux frontaliers de liaison puissent être mis en place du côté afghan;

c) Se réjouissant de la mise à disposition par la République islamique d'Iran d'un immeuble devant accueillir la cellule de planification conjointe, les représentants à la réunion ont indiqué que leurs gouvernements avaient l'intention de nommer un officier de liaison auprès de la cellule. En attendant, des experts d'Afghanistan, d'Iran (République islamique d') et du Pakistan étudieraient le document sur la structure et les procédures de la cellule établi par l'UNODC et conviendraient, sur la base de ce document, d'un ensemble de dispositions

réglementaires. Ces dispositions devraient être très simples, permettant ainsi à la cellule de commencer à fonctionner dans les meilleurs délais;

d) Une opération contre des réseaux de trafiquants de drogues serait lancée prochainement sur la base d'un projet de plan déjà établi par la police des stupéfiants de la République islamique d'Iran. Cette opération devait se dérouler en février 2009 et faire intervenir des forces de l'Iran (République islamique d') et du Pakistan (avec l'éventuelle participation de l'Afghanistan). Cette première opération fournirait des enseignements utiles pour les futures opérations conjointes;

e) Les trois pays sont convenus d'accentuer la coopération opérationnelle avant même la création officielle de la cellule de planification conjointe en recourant aux circuits de communication déjà existants pour échanger des informations, y compris du renseignement. Le représentant de l'Afghanistan a informé les participants qu'un représentant de l'ambassade d'Afghanistan à Téhéran ferait fonction d'attaché de liaison pour de telles opérations, alors que le Pakistan mobiliserait son attaché de liaison en matière de drogues et son expert en poste en République islamique d'Iran. Ces experts seraient invités à faire office d'agents de liaison avec la cellule de planification conjointe en attendant que des officiers de liaison à plein temps soient désignés officiellement par les Gouvernements afghan et pakistanais;

f) Une fois la cellule de planification devenue opérationnelle, des opérations conjointes seraient préparées. La cellule serait chargée non pas de recueillir des renseignements, mais d'exploiter les renseignements communiqués par les États participant à l'Initiative triangulaire pour préparer des opérations conjointes;

g) L'UNODC fournirait l'assistance technique nécessaire dans le cadre de projets en cours ou prévus, si les ressources financières le permettent, et conformément à ses mandats en matière de coopération technique;

h) La prochaine réunion de haut niveau des services de détection et de répression et la prochaine réunion ministérielle de l'Initiative triangulaire se tiendront à Islamabad, en mai ou juin 2009.

IV. Coopération avec la République islamique d'Iran

19. L'UNODC apporte une assistance technique au Gouvernement de la République islamique d'Iran dans les domaines de la détection et de la répression des infractions en matière de drogues, de la réduction de la demande de drogues, du VIH/sida et de l'état de droit. Dans chacun de ces domaines, les activités de l'UNODC en République islamique d'Iran facilitent le dialogue entre la communauté internationale et ce pays et, partant, l'apport et la mise en œuvre d'une assistance technique aux niveaux bilatéral et multilatéral. Les activités de l'UNODC facilitent aussi la mise en œuvre en République islamique d'Iran des trois volets suivants de la Stratégie Arc-en-ciel: a) le "livre vert", sur l'Initiative trilatérale, où figure un plan d'action destiné à renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan; b) le "livre rouge", sur l'initiative TARCET, qui comprend un plan d'action contre la contrebande de précurseurs utilisés dans la

fabrication d'héroïne en Afghanistan et dans les pays riverains; c) le "livre bleu", qui expose un plan d'action visant à mieux répondre à l'abus d'opioïdes et à la situation en matière de VIH en Afghanistan et dans les pays voisins. Le programme de pays de l'UNODC pour la République islamique d'Iran pour la période 2008-2011 porte sur 13 projets, dont sept étaient en cours en 2008; faute de fonds, six projets étaient encore au stade de la planification. Le budget total du programme s'élève à environ 22 millions de dollars, dont 8,5 millions ont été fournis par la Belgique, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. La Commission européenne a elle aussi apporté une contribution financière.

20. Le programme de pays de l'UNODC pour la République islamique d'Iran a contribué à l'obtention d'une série de résultats, notamment: l'adoption d'une loi contre le blanchiment d'argent en janvier 2008, la ratification de la Convention contre la corruption en octobre 2008; le renforcement du rôle que des organisations non gouvernementales nationales jouent dans le domaine de la réduction de la demande de drogues par la généralisation des mesures de prévention, de traitement et de réadaptation dans le pays; et l'intégration de l'action iranienne dans des initiatives régionales et sous-régionales comme l'initiative du Pacte de Paris, l'Initiative triangulaire et l'initiative TARCET. Grâce à son programme de coopération technique en faveur de la République islamique d'Iran, l'UNODC a fait avancer la coopération Sud-Sud en appuyant l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités, y compris par l'échange de données d'expérience et l'adoption de pratiques optimales de prise en charge des usagers de drogues par injection en milieu communautaire et carcéral. En outre, le Bureau de pays de l'UNODC en République islamique d'Iran a assuré le secrétariat de la réunion du Mini-groupe de Dublin avec les représentants du Service du contrôle des drogues de la République islamique d'Iran. La coopération entre le Service du contrôle des drogues et le Mini-groupe de Dublin a repris en novembre 2008.

21. En ce qui concerne l'état de droit, l'UNODC a organisé un voyage d'étude en Italie pour des fonctionnaires iraniens du système judiciaire, du Ministère des affaires étrangères et des services de détection et de répression concernés par la lutte contre la criminalité organisée et le blanchiment d'argent et l'entraide judiciaire. Le voyage d'étude a été suivi, en janvier 2008, d'un atelier sur les normes internationales, les meilleures pratiques, la législation et les institutions traitant de la criminalité organisée, du blanchiment d'argent et de l'entraide judiciaire et sur les résultats du voyage d'étude en Italie. L'UNODC a organisé deux autres voyages d'étude, l'un en Italie en juillet 2008 et l'autre en Thaïlande, en août 2008 pour des juges, procureurs, diplomates et représentants d'autres institutions gouvernementales et privées d'Iran. Le but de ces visites était d'étudier les technologies de l'information et les bases de données adaptées à la lutte contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité et de développer et renforcer les mécanismes d'entraide judiciaire.

22. En ce qui concerne les questions touchant à la prévention de la toxicomanie et du VIH, l'aide fournie au titre de la coopération technique par l'UNODC a permis à des représentants de la République islamique d'Iran de participer à la première Consultation asiatique sur la prévention du VIH lié à l'usage de drogues, tenue à Goa (Inde), du 28 au 31 janvier 2008. Le but de la réunion était de présenter et de faire connaître l'expérience de la République islamique d'Iran dans le domaine de la prévention du VIH et des soins aux usagers de drogues par injection. En outre,

l'UNODC et l'Institut de la Stratégie unifiée de recherche et d'intervention sur l'abus des drogues ont organisé un atelier de formation à la prévention primaire de l'abus des drogues et du VIH/sida chez les conjoints de consommateurs de drogues en mai 2008. Le principal objectif de l'atelier était d'accroître les connaissances des experts s'occupant de la prévention et du traitement des toxicomanies, notamment des experts d'organisations non gouvernementales étudiant les méthodes et principes de la prévention primaire de la toxicomanie chez les conjoints de toxicomanes.

23. S'agissant de la participation des services iraniens de détection et de répression à l'initiative TARCET, initiative régionale pilotée par l'UNODC, qui vise la contrebande de précurseurs utilisés dans la fabrication d'héroïne en Afghanistan et dans les pays voisins, l'UNODC, agissant en coopération avec le Service du contrôle des drogues de la République islamique d'Iran et la Guardia di Finanza italienne, a organisé un stage de formation d'une semaine qui a eu lieu à Bandar Abbas (République islamique d'Iran) en août 2008. Ce stage portait surtout sur les précurseurs utilisés dans la fabrication d'héroïne, le contrôle des conteneurs et l'établissement de profils risques. Dans le cadre de l'initiative TARCET, les autorités iraniennes ont saisi 16 tonnes de chlorure acétique et 5 tonnes d'anhydride acétique au port de Bandar Abbas. Les deux envois destinés à l'Afghanistan saisis étaient passés par Doubaï (Émirats arabes unis). Pour des renseignements complémentaires sur les résultats de l'initiative TARCET en 2008, ainsi que les activités prévues pour la période 2009-2011, voir le site de l'UNODC (<http://www.unodc.org/unodc/en/regional/central-asia.html>)

24. Le mémorandum d'entente signé par le Brunéi Darussalam, l'Inde, l'Iran (République islamique d') et la Turquie vise à réprimer la contrebande et à favoriser la coopération en matière de sécurité dans ce domaine. Pour renforcer le contrôle de la côte d'Oman et y combattre les opérations de contrebande, le Gouvernement omanais a renforcé les capacités des services de sécurité en mettant à leur disposition des embarcations rapides et modernes et des aéronefs modernes capables de voler dans des conditions difficiles.

25. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'UNODC a organisé en juillet 2008 un voyage d'étude en République islamique d'Iran sur la prévention du VIH et les programmes de soins en milieu carcéral et en milieu communautaire pour un groupe de représentants des pays d'Asie du Sud suivants: Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal et Sri Lanka. Avec la coopération du Service du contrôle des drogues de la République islamique d'Iran, l'UNODC a organisé en septembre 2008, pour des experts de haut niveau iraniens, un voyage d'étude sur la prévention de la toxicomanie aux Pays-Bas et en Suède. L'un des objectifs de ce voyage d'étude était de rendre visite à des organisations des Pays-Bas et de la Suède et de se renseigner sur les programmes efficaces de réduction de la demande de drogues, en particulier les programmes axés sur la prévention primaire de l'abus de drogues; un autre objectif était de familiariser les experts iraniens avec les organisations, les experts et les programmes de prévention et de promotion de la santé, y compris de prévention du VIH/sida, visant à répondre aux besoins de la collectivité touchée par l'abus des drogues, qui étaient mis en œuvre sur le plan local dans les écoles, dans les prisons, sur le lieu de travail et dans les familles.

V. Coopération avec le Pakistan

26. Ces dernières années, le Gouvernement chinois a renforcé sa coopération en matière de contrôle des stupéfiants avec les pays de la région du “nouveau croissant”. Des résultats concrets ont été obtenus grâce à l’aide apportée aux autorités de contrôle des drogues dans les pays concernés (Afghanistan, Ouzbékistan, Pakistan et Tadjikistan) pour leur donner, en assurant la formation du personnel, les moyens de détecter et de saisir des stupéfiants. Conformément à l’entente intervenue entre la Chine et le Pakistan, la Chine a mené à bien en mai 2008 la mission consistant à aider les autorités pakistanaises de contrôle des drogues aux aéroports de Karachi, Kida, Peshawar, Lahore et Islamabad.

27. La Malaisie n’a pas encore coopéré directement avec le Pakistan, mais elle a participé à des projets régionaux dans le cadre du Plan de Colombo pour la coopération économique et sociale en Asie et dans le Pacifique. Les possibilités de coopération ont été évoquées à la vingt-neuvième réunion des Hauts responsables de l’ANASE en matière de drogues, qui s’est tenue à Bandar Seri Begawan, du 24 au 27 août 2008. Les domaines particuliers de coopération restent à préciser. La Malaisie est disposée à coopérer avec tous les pays pour lutter contre le problème mondial de la drogue, conformément aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

28. L’UNODC apporte une coopération technique au Gouvernement pakistanais dans les domaines de la répression, de la prévention et du traitement des toxicomanies et de la réadaptation, de la prévention du VIH/sida et de la lutte contre la criminalité organisée. Il soutient également le Gouvernement pakistanais dans les domaines de la gestion des frontières et du contrôle des conteneurs et encourage la coopération transfrontalière dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée (par exemple en vertu de l’Initiative trilatérale). Par son action au Pakistan, l’UNODC vise à influencer positivement sur l’action internationale visant à instaurer la paix et la stabilité en Afghanistan et sur la situation de sécurité dans d’autres pays. L’approche de l’UNODC, qui privilégie le recours à des politiques reposant sur des faits, a aidé le Gouvernement pakistanais à parachever le nouveau plan directeur national de contrôle des drogues et à réaliser l’évaluation nationale de l’abus des drogues en 2006. L’UNODC s’est également concentré sur la prévention des toxicomanies et leur traitement, en visant des groupes vulnérables comme les enfants des rues, les femmes et les détenus, et a préconisé l’extension des services fournis aux usagers de drogues par injection. Fin 2008, le programme de l’UNODC pour le Pakistan comportait huit projets en cours avec un budget total de 8,2 millions de dollars. Le programme de pays, auquel il manquait 1,6 million de dollars fin 2008, a bénéficié de contributions ou d’annonces de contributions des pays suivants: Autriche, Canada, Danemark, États-Unis, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

29. Les États-Unis ont indiqué qu’ils avaient, dans le cadre de leur programme antistupéfiants et de leur projet de sécurité aux frontières (financés par le Département d’État américain), fourni un soutien opérationnel, des produits et des possibilités de formation à la Force de lutte contre les stupéfiants du Pakistan et à de nombreux autres organismes chargés de réprimer le trafic de stupéfiants ou d’assurer la sécurité aux frontières. En outre, ils avaient contribué au financement d’activités de réduction de la demande de drogues et fourni une assistance technique

et opérationnelle ayant pour objet: a) la construction et la rénovation de bureaux locaux au Baloutchistan et dans la province de la frontière du nord-ouest; b) la construction de routes pour ouvrir des zones reculées aux services de détection et de répression; c) des projets de développement destinés à approvisionner des zones reculées en eau et électricité et à encourager les cultures autres que celle du pavot à opium; d) le financement d'une cellule de contrôle des stupéfiants à créer au sein du Secrétariat des zones tribales administrées par le Gouvernement fédéral afin d'aider à coordonner la lutte contre les stupéfiants dans ces zones, où est concentrée l'immense majorité des cultures de pavot à opium; e) le renforcement de l'action nationale contre les stupéfiants grâce à un soutien au programme d'intervention aérienne du Ministère de l'intérieur; f) le renforcement de la sécurité aux frontières grâce à la formation des forces qui y sont déployées et à la fourniture de véhicules et de matériels de surveillance et de communication pour faciliter les patrouilles dans les zones frontalières reculées; g) des missions opérationnelles de transport des forces de l'ordre appelées à perquisitionner des entrepôts ou laboratoires de drogues clandestins, à mener des enquêtes sur le pavot à opium, à évacuer des blessés et à effectuer des missions de reconnaissance aux frontières; et h) le soutien au plan de développement durable des zones tribales⁶ établi par le Gouvernement pakistanais. Les États-Unis ont également annoncé qu'ils envisageaient de continuer à aider le Gouvernement pakistanais dans ses efforts visant à éradiquer les cultures de pavot à opium, à renforcer les capacités de gestion des frontières, à mener des enquêtes pour démanteler les organisations de trafiquants de drogues, à faire augmenter les taux de condamnation et de confiscation d'avoirs et à réduire la demande de drogues illicites en renforçant les mesures de prévention, d'intervention et de traitement. La mise en œuvre du Plan par les États-Unis obligera le Gouvernement pakistanais à persévérer dans ses efforts visant à faire appliquer de manière rigoureuse l'interdiction du pavot à opium, à éradiquer les cultures de pavot à opium, à se doter de moyens de renseignement sur les drogues, à favoriser la coopération interinstitutions, à améliorer l'utilisation des ressources et les possibilités de formation, à renforcer la coopération régionale et la mise en commun des informations.

VI. Coopération avec d'autres États d'Asie centrale

30. L'Asie centrale continue à être l'un des principaux couloirs pour le trafic d'opium et d'héroïne en provenance d'Afghanistan. En 2006, environ 15 % de l'héroïne sortant clandestinement d'Afghanistan empruntaient la route nord passant par la Fédération de Russie vers l'Europe, alors que des quantités non déterminées étaient introduites en contrebande en Chine de l'Ouest (Région autonome du Xinjiang). Comme l'Afghanistan produit des quantités d'opiacés qui dépassent de

⁶ Les États-Unis ont lancé une stratégie quinquennale de développement de 750 millions de dollars pour les zones tribales, qui prévoit des mesures concernant la création d'emplois, la santé et les services d'éducation, le renforcement institutionnel, le développement de l'infrastructure et l'expansion de l'économie locale. En outre, les États-Unis ont alloué en 2007 17 millions de dollars à l'intensification des travaux de construction de ponts et routes et à des programmes destinés à renforcer les autorités et les services de détection et de répression et à créer dans les zones tribales une force de police interne dont les agents seraient recrutés dans les tribus locales.

loin la demande mondiale, la drogue est de plus en plus absorbée dans les zones adjacentes situées sur les itinéraires de contrebande.

31. En 2007 et 2008, le Bureau régional de l'UNODC pour l'Asie centrale s'est attaché à mettre en œuvre les plans d'action relevant de la Stratégie Arc-en-ciel. Une attention particulière a été accordée au "livre rouge", qui vise les précurseurs utilisés dans la fabrication d'héroïne, au "livre jaune", sur les moyens de sécuriser les frontières entre les pays d'Asie centrale et l'Afghanistan, et au "livre violet" sur les initiatives de la mer Caspienne et de la frontière turkmène. Ces plans d'action jouent désormais un rôle clef dans la stratégie de l'UNODC pour l'Asie centrale et diverses activités sont en cours pour faire en sorte que le contrôle des drogues dans la sous-région donne lieu à une action coordonnée et concertée.

32. Dans le cadre de la stratégie visant les précurseurs utilisés dans la fabrication d'héroïne, le Bureau régional de l'UNODC pour l'Asie centrale, agissant en étroite coopération avec l'initiative du Pacte de Paris, a lancé l'initiative TARCET. Dans le cadre de cette initiative, les projets de l'UNODC dans la région ont servi à aider les gouvernements à mener des activités coordonnées pour détecter et intercepter les envois de précurseurs, en particulier d'anhydride acétique, entrant en Afghanistan. Les résultats de l'initiative, à laquelle ont participé les autorités compétentes de l'Afghanistan, de l'Iran (République islamique d'), du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, du Tadjikistan et du Turkménistan ont été encourageants et, pour la première fois depuis 2001, les pays voisins de l'Afghanistan ont saisi des envois de produits chimiques traversant clandestinement la région. En outre, des effets de synergie avec d'autres projets de l'UNODC ont été exploités, y compris le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, qui faisait fonction, pour la première fois, d'entité opérationnelle indépendante, en assurant le contrôle opérationnel de l'initiative TARCET. Les formateurs internationaux participant à l'initiative ont transmis aux autorités nationales des compétences didactiques et opérationnelles, et un certain nombre d'envois d'anhydride acétique ont été saisis. Ces saisies ont permis d'empêcher la fabrication illicite de plus de 15 tonnes d'héroïne.

33. Le plan d'action figurant dans le "livre jaune" regroupe les projets existants pour favoriser l'échange de renseignement et la coopération entre les autorités frontalières par la création d'équipes mobiles d'interception afin d'obtenir une stratégie cohérente de sécurisation des frontières entre l'Afghanistan et ses voisins. Dans le cadre de ce plan d'action, l'UNODC facilite la coopération transfrontalière entre les autorités afghanes et celles des États d'Asie centrale, ce qui conduira à terme à la création de bureaux frontaliers de liaison dans certaines zones à haut risque, non seulement le long de la frontière afghane mais aussi auprès des postes frontière clefs de la sous-région et, éventuellement, le long des frontières entre les États d'Asie centrale, la Chine et l'Iran (République islamique d'). Ces bureaux sont essentiels pour renforcer les moyens d'action des gardes frontière, des douaniers et des agents des services de détection et de répression en poste dans ces zones car ils favorisent la communication, la coopération et la coordination transfrontalières. Afin de compléter les activités visant à sécuriser et à moderniser les postes frontière fixes par la création de bureaux frontaliers de liaison, la stratégie encourage également la création et l'utilisation d'équipes mobiles d'interception pour sécuriser les frontières des États d'Asie centrale. À ce jour, des équipes mobiles d'interception ont été mises en place au Kirghizistan et au Tadjikistan. Le Bureau

régional de l'UNODC pour l'Asie centrale, bénéficiant du concours d'instructeurs du Commandement central et de la Drug Enforcement Administration des États-Unis, a organisé des stages de formation initiale ciblée pour les quatre premières équipes mobiles d'interception (33 agents).

34. L'Initiative de la mer Caspienne a été le principal aboutissement de la table ronde d'experts qui s'est réunie à Turkmenbashi (Turkménistan) en septembre 2007 pour coordonner l'assistance technique en matière de contrôle des drogues dans la région de la mer Caspienne. Dans le cadre de cette initiative, l'UNODC s'emploiera à accroître la capacité d'analyse des forces de l'ordre des États de cette région afin d'élaborer des stratégies plus efficaces et mieux ciblées. L'Initiative sera mise à l'essai au Turkménistan, pays qui deviendra un centre de coopération portuaire et maritime dans la région de la mer Caspienne. L'UNODC (par l'intermédiaire du Programme mondial de contrôle des conteneurs et de la création de services mixtes interorganismes de contrôle portuaire) et la Commission européenne (par le biais des unités d'établissement de profil des drogues du programme de gestion des frontières pour l'Asie centrale) coordonneront les activités dans le port de Turkmenbashi. Dans le cadre de l'Initiative de la mer Caspienne, l'UNODC a organisé en juin 2008, avec le concours du Gouvernement turkmène, une réunion de hauts fonctionnaires des services de détection et de répression afin d'élaborer un plan d'action pour la période 2008-2010. Des activités similaires sont aussi en cours ailleurs au Turkménistan dans le cadre du projet de renforcement du contrôle aux frontières le long de la frontière afghano-turkmène, en particulier au poste de contrôle d'Imam-Nazar. En 2008, un voyage d'étude en Turquie a été organisé pour familiariser des agents des services de détection et de répression avec les pratiques opérationnelles d'interception des drogues, y compris l'établissement de profils risques et la gestion de bases de données avec application de lecteurs optiques et de matériel de surveillance, dans les aéroports et aux postes frontière. En outre, l'UNODC a contribué à la formation sur le tas aux techniques de fouille et à l'établissement de profils risques pour le contrôle aux postes frontière (qui peut comporter la fouille de passagers, de véhicules, de bagages et de fret), organisée à Imam-Nazar en mai 2008.

35. L'UNODC a continué à soutenir la coopération visant à accroître l'échange d'informations entre les services de détection et de répression des pays d'Asie centrale, notamment par l'extension d'un projet régional de constitution de bases nationales de données de renseignement en Afghanistan et en Azerbaïdjan. Le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale fournira le cadre juridique et les mécanismes permettant le partage d'informations. Les instruments juridiques et institutionnels nécessaires ont été mis au point, mais, en octobre 2007, n'avaient été signés que par six des sept États participant au Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale. Le Turkménistan a ratifié l'accord portant création du Centre le 28 décembre 2007. Le Kirghizistan a ratifié l'accord le 19 septembre 2008. Selon une résolution du Conseil des ministres kazakh datée du 1^{er} juillet 2008, l'accord a été approuvé et présenté au Parlement. Le plan stratégique pour le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale jette les bases qui permettront au Centre de devenir une agence pleinement opérationnelle dès que le processus de ratification aura été mené à bien. En 2007, les chefs des services juridiques des ministères des affaires étrangères et de hauts fonctionnaires des services de détection et de répression des pays participants ont approuvé la phase pilote du Centre et recommandé que le centre

commence à fonctionner avant le 1^{er} novembre 2007. Au cours de la phase pilote, le Centre a joué un rôle opérationnel et coordonnateur pour un certain nombre de projets et d'initiatives de détection et de répression dans la région dont l'initiative TARCET est le meilleur exemple. En outre, un certain nombre d'attachés de liaison étrangers ont déjà établi des contacts opérationnels avec le personnel du Centre, un certain nombre d'opérations ont été menées sur la base d'informations communiquées par le réseau d'attachés de liaison, et des liens ont été noués avec les attachés de liaison des services de détection et de répression d'un certain nombre de pays. Les mesures qui sont actuellement prises pour assurer la coopération avec les autorités afghanes devraient aboutir à l'octroi du statut d'observateur auprès du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale en Afghanistan et au détachement d'un attaché afghan de liaison auprès du Centre. Des liens ont également été établis avec des homologues chinois. Le projet bénéficie du ferme soutien de l'Office européen de police (Europol), de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). INTERPOL dispose d'un bureau au sein du Centre. Le système I-24/7 d'INTERPOL a été installé en décembre 2007, le personnel du Centre a bénéficié d'une formation dispensée par des agents d'INTERPOL. Des travaux sont en cours pour conclure les essais de CENcomm, outil de communication sécurisé fourni au Centre par l'Organisation mondiale des douanes.

36. L'UNODC a continué à fournir une assistance juridique visant à améliorer la législation et la pratique dans les affaires d'extradition et d'entraide judiciaire. Il a organisé, avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, un atelier sur la saisie, la confiscation et le partage ou la restitution des produits ou instruments du crime transférés vers des pays étrangers tenu à Almaty (Kazakhstan), du 9 au 11 juillet 2008. L'atelier réunissait des représentants d'organismes de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ukraine. Y ont aussi participé des juges, des procureurs, des agents des services de détection et de répression et des experts venant d'Irlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, ainsi que des cellules de renseignements financiers afghanes. Des représentants d'INTERPOL et d'Europol étaient également présents.

37. En ce qui concerne les projets de réduction de la demande de drogues, l'UNODC a continué à aider les États de la sous-région à se donner les moyens de mieux répondre aux besoins en matière de prévention et de traitement du VIH et de soins aux séropositifs, en particulier chez les usagers de drogues par injection et en milieu carcéral, ainsi qu'en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes. En 2007 et 2008, certains projets clefs concernant l'assistance technique pour la diversification des services de prise en charge du VIH fournis aux usagers de drogues par injection, les services consultatifs pour homologues nationaux et le recours aux médias, aux journalistes et aux organisations de la société civile pour prévenir l'abus des drogues ont été menés à bien.

38. Les États-Unis ont déclaré qu'ils fournissaient une assistance technique et opérationnelle au Gouvernement tadjik pour l'aider à renforcer ses services de détection et de répression et de lutte contre les stupéfiants. L'Office of Defense Cooperation des États-Unis est en train d'installer un système de communication qui reliera tous les postes frontière et le quartier général des gardes frontière. À terme, ce système sera élargi pour assurer la liaison avec toutes les forces de l'ordre et de

sécurité au Tadjikistan, contribuant ainsi à l'action menée sur le plan régional, notamment par le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, pour améliorer la circulation de l'information et du renseignement entre les États d'Asie centrale afin de mieux lutter contre l'expansion des réseaux de criminalité transnationale organisée dans la sous-région. Le Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de répression du Département d'État américain et le Ministère américain de la défense ont également financé la rénovation de postes frontière, fourni des possibilités de formation et du matériel opérationnel et d'enquête indispensable à divers organismes de sécurité de l'État. Les États-Unis ont continué à accroître leur aide au Ministère tadjik de l'intérieur et annoncé des plans visant à intensifier la coopération avec d'autres services chargés de détecter et de réprimer les infractions en matière de stupéfiants. L'aide des États-Unis à l'Agence tadjike de contrôle des drogues entre dans sa huitième année et les États-Unis versent des fonds pour appuyer des capacités opérationnelles qui viendront compléter d'autres programmes qu'ils financent, comme les programmes de coopération avec la Drug Enforcement Administration. Les États-Unis ont annoncé des plans visant à renforcer encore les services de détection et de répression sur le plan local, à consolider les institutions garantes de l'état de droit et à soutenir les campagnes de réduction de la demande de drogues et les campagnes de lutte contre la corruption. Les États-Unis ont indiqué qu'ils continueront de privilégier les actions suivantes: renforcer les capacités de base des principaux services de détection et de répression, notamment le Ministère de l'intérieur et les gardes frontière tadjiks; étoffer la formation des cadres moyens et la formation aux fonctions de direction dans ces entités; et continuer à insister pour que la corruption soit combattue systématiquement dans l'ensemble des administrations. Les principaux objectifs des programmes envisagés seront les suivants: renforcer la présence de la Drug Enforcement Administration, mieux former et encadrer les agents de l'organisme de lutte contre le trafic de drogues et privilégier davantage la mise en place et le développement d'un réseau de sources fiables qui permettront à l'organisme de lutte contre le trafic de drogues et au Ministère de l'intérieur d'engager des poursuites contre les grandes organisations de trafiquants opérant en Asie centrale. Les États-Unis commenceront également à fournir un appui technique et opérationnel pour donner au Tadjikistan les moyens de mener des enquêtes et de poursuivre les gros trafiquants de drogues et les associations criminelles, d'améliorer et de réformer la formation dans le secteur judiciaire et de soutenir l'action nationale de lutte contre la corruption.

39. L'aide que les États-Unis apportent à l'Ouzbékistan en matière de lutte antistupéfiants est axée sur la prévention des activités liées aux drogues illicites sur tout le territoire de l'Ouzbékistan et sur la nécessité de doter les services de détection et de répression ouzbeks des moyens de réprimer ces activités. Cette aide a surtout pris la forme d'une assistance technique, d'actions de formation et, dans une certaine mesure, de dons de matériel. Quelques organismes publics ouzbeks ont participé à la formation parrainée par les États-Unis en 2007. Des programmes d'assistance financés par le Département d'État américain ont fourni du matériel d'inspection spécialisé supplémentaire et dispensé des formations aux douaniers en poste sur tout le territoire ouzbek, y compris au port de Termez qui est d'une importance stratégique et dans une gare clef située à Sarasiya, sur la frontière tadjike. Ces programmes ont également contribué à l'amélioration de l'infrastructure à certains des postes frontière les plus éloignés du pays pour y

améliorer les conditions de vie et améliorer le contrôle à la frontière. Le projet de réduction de la demande de drogues d'USAID continue d'être mis en œuvre à des endroits clés le long des itinéraires de trafic de drogues pour empêcher que des jeunes à haut risque ne commencent à s'injecter des drogues. Le personnel du projet coopère avec les organisations locales pour faire passer les messages essentiels visant à prévenir l'abus de drogues et proposer des activités de substitution dans des maisons de la jeunesse d'un nouveau type. Ces activités servent de modèle à la stratégie nationale ouzbèke de maîtrise du VIH, l'épidémie de VIH étant principalement imputable à l'abus de drogues par injection.

40. Les États-Unis ont également fait état de l'assistance technique qu'ils fournissaient au Gouvernement turkmène dans la lutte contre les stupéfiants. Le Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de répression du Département d'État américain a aidé le Ministère turkmène de l'intérieur à améliorer les analyses médico-légales qu'il utilise dans les enquêtes liées aux drogues. Le Bureau a également versé des fonds à l'UNODC pour qu'il assure la formation des gardes frontière en matière d'interception des drogues. Le Département de la sécurité du territoire des États-Unis, par l'intermédiaire de l'Agence des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, a formé des agents des services de détection et de répression turkmènes à la détection de contrebande de marchandises par fret aérien, par chemin de fer international et par delà les frontières terrestres. Les États-Unis ont également fait état de leurs plans visant à étendre les possibilités de formation pratique à la détection et à la répression des infractions en matière de drogues. À mesure que les responsables turkmènes et leurs homologues des États-Unis définiront des mesures propres à améliorer les dispositifs de lutte contre la drogue, les États-Unis y apporteront une réponse appropriée, intégrée et coordonnée. Le Gouvernement des États-Unis encourage le Gouvernement turkmène à engager une action à long terme pour réduire la demande de drogues. Les États-Unis favoriseront la réduction de l'offre par la formation à l'interception des drogues, le renforcement des services de détection et de répression, la promotion de la coopération régionale et l'échange de renseignements sur les drogues.

41. Le Gouvernement thaïlandais a proposé des bourses de formation à la détection et la répression des infractions en matière de drogues à des responsables kazakhs, ouzbeks et tadjiks. Il a également apporté un soutien financier à des projets de moyens de subsistance alternatifs exécutés en Afghanistan par la Fondation Mae Fah Luang.

VII. Conclusions et recommandations

42. La Commission des stupéfiants voudra peut-être envisager ce qui suit:

a) Encourager la poursuite du soutien à l'Afghanistan et aux pays voisins pour faire en sorte que les sept objectifs prioritaires énoncés dans la Stratégie Arc-en-ciel bénéficient d'un financement suffisant pour obtenir les résultats attendus et encourager le soutien bilatéral et multilatéral en vue de maximiser l'impact opérationnel de cette stratégie;

b) Soutenir l'Initiative de récompense des bons résultats, afin de s'assurer que les provinces exemptes de pavot à opium le restent, et la feuille de route de

l'UNODC pour les provinces exemptes de pavot à opium (conformément au “livre bleu” de la Stratégie Arc-en-ciel), étant entendu que l'UNODC vise, compte tenu des ressources limitées dont il dispose, un petit nombre de provinces afin d'obtenir un impact maximum par ses interventions;

c) Encourager le déploiement à l'échelle provinciale de l'assistance technique en Afghanistan, pour regrouper ainsi des actions de lutte contre les drogues, concernant notamment la détection et la répression, les moyens de subsistance alternatifs et la réduction de la demande, avec l'assistance en matière de justice pénale, et compléter ces efforts provinciaux par des activités tendant à mieux contrôler les frontières de ces provinces afghanes avec les pays voisins (dont l'Iran (République islamique d') et le Pakistan, le long de l'itinéraire sud, et l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan le long de la route nord);

d) Saluer la création de la cellule de planification conjointe, dans le cadre de l'Initiative triangulaire (conformément au “livre vert” de la Stratégie Arc-en-ciel), encourager les opérations conjointes et l'échange de renseignements entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan et exhorter ces trois pays à exécuter des opérations conjointes conçues par les agents affectées à la cellule de planification conjointe;

e) Garder à l'esprit l'importance de l'échange d'informations et de renseignements, de la coopération transfrontalière et de l'utilisation de techniques modernes d'interception pour s'attaquer aux groupes de trafiquants de drogues, exhorter les États d'Asie centrale à utiliser au mieux le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, les bureaux frontaliers de liaison et les équipes mobiles d'interception (conformément au “livre jaune” de la Stratégie Arc-en-ciel) et à relier ces initiatives à des interventions similaires (par exemple celles de la cellule de planification conjointe et du Centre de renseignements en matière criminelle pour les États du Golfe) en Afghanistan et dans l'ensemble de la région;

f) Soutenir la coopération entre les États de la région de la mer Caspienne et entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Turkménistan (conformément au “livre violet” de la Stratégie Arc-en-ciel) et encourager une collaboration transfrontalière similaire entre l'Afghanistan, la Chine, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan;

g) Considérer la coopération régionale, internationale et interorganismes à laquelle la mise en œuvre de l'initiative TARCET a donné lieu (conformément au “livre rouge” de la Stratégie Arc-en-ciel) comme un exemple de pratique optimale, appeler à la prolongation de l'initiative TARCET en 2009 pour trois années supplémentaires et à la prolongation d'initiatives similaires concernant des aspects de la Stratégie Arc-en-ciel autres que le contrôle des précurseurs;

h) Exhorter les États Membres à soutenir l'Afghanistan et les États voisins pour prévenir et traiter la dépendance aux opiacés et le VIH/sida (conformément au “livre bleu” de la Stratégie Arc-en-ciel);

i) Saluer l'élaboration, en 2009, d'un plan d'action pour lutter contre les flux financiers liés à la production et au trafic d'opiacés afghans (conformément au “livre orange” de la Stratégie Arc-en-ciel), encourager l'Afghanistan et les États voisins, ainsi que d'autres États Membres et les partenaires du Pacte de Paris, à

soutenir activement l'exécution de ce plan, qui sera facilitée par l'UNODC et d'autres organisations internationales spécialisées;

j) Exhorter les partenaires du Pacte de Paris, en particulier ceux qui ont financé des activités dans le domaine de la détection et répression des infractions en matière de stupéfiants en Afghanistan, en Iran (République islamique d'), au Pakistan et dans d'autres pays d'Asie centrale, à mettre à disposition des données et autres informations sur l'assistance bilatérale fournie dans le domaine du contrôle des drogues, par l'intermédiaire du mécanisme ADAM (voir par. 4 ci-dessus).
